



# *Contributions du groupe « Châtillon terre d'innovation »*

## **Projet «Pistes Cyclables»**

### **Rationnel**

Les déplacements dits « doux » en général et en particulier l'utilisation des vélos à assistance électrique ou non sont de plus en plus plébiscités en milieu urbain ou semi urbain.

La sécurité des pratiquants de ce type de déplacement au vu des circulations automobiles et poids lourds, ainsi que la protection des piétons, nécessite l'attention des pouvoirs publics en charge de l'urbanisme dans la cité.

### **Contexte**

Le groupe majoritaire de la municipalité de Châtillon sur chalaronne a débuté une réflexion en vue de ce qui pourrait être une première étape de réalisation d'une piste ou bande cyclable et proposé au groupe minoritaire de partager cette réflexion

C'est dans ce cadre que ce document a été élaboré par les élus de la liste « Châtillon terre d'Innovation »

### **Objet de ce document**

Ce document a pour objectif :

- De « poser » sur papier des idées et des axes de réflexions dans le cadre de possibilités budgétaires restreintes
- De prendre en compte ce qui est existant au niveau de la circulation des vélos
- De servir de base à un groupe de travail
- D'initier un « plan directeur » de circulation à vélo qui pourrait accompagner avantagusement des éventuelles demandes de subventions

Ce document n'a pas pour objectif :

- De « figer » un plan directeur qui devra savoir évoluer dans le temps en prenant en compte les capacités budgétaires et l'évolution des circulations en vélos»
- De remettre en cause l'ensemble du plan de circulation à l'intérieur de la cité aux risques d'aboutir à des solutions coûteuses

# Les Hypothèses de travail

## Pistes ou bandes cyclables ?

- A notre avis, la densité des déplacements en vélo dans le centre urbain de Châtillon sur Chalaronne ne justifie pas l'implantation au sens stricto sensu du terme de « pistes cyclables » mais pourrait mieux s'accommoder de « bandes cyclables »
- Les bandes cyclables se trouvent sur la chaussée. Elles sont signalées par un marquage au sol, une ligne continue ou discontinue, et un pictogramme de vélo qui permet de voir qu'il s'agit de voies réservées aux cyclistes et adaptées à leur mode de circulation. Une option à étudier consisterait à peindre le sol de la bande cyclable d'une couleur autre que celle de la chaussée
- Il arrive que ces bandes cyclables soient installées en contresens par rapport au sens de circulation normal de la chaussée. L'utilisateur doit alors rester extrêmement vigilant à la vue d'une bande cyclable sur la gauche de sa voie, même s'il s'agit d'un sens unique pour lui.
- Les bandes cyclables devraient respecter certaines règles de conception édictées par le CEREMA. En ville, la largeur recommandée d'une bande cyclable est de 1,50 m hors marquage en section courante.

## Circulation dans les zones 30

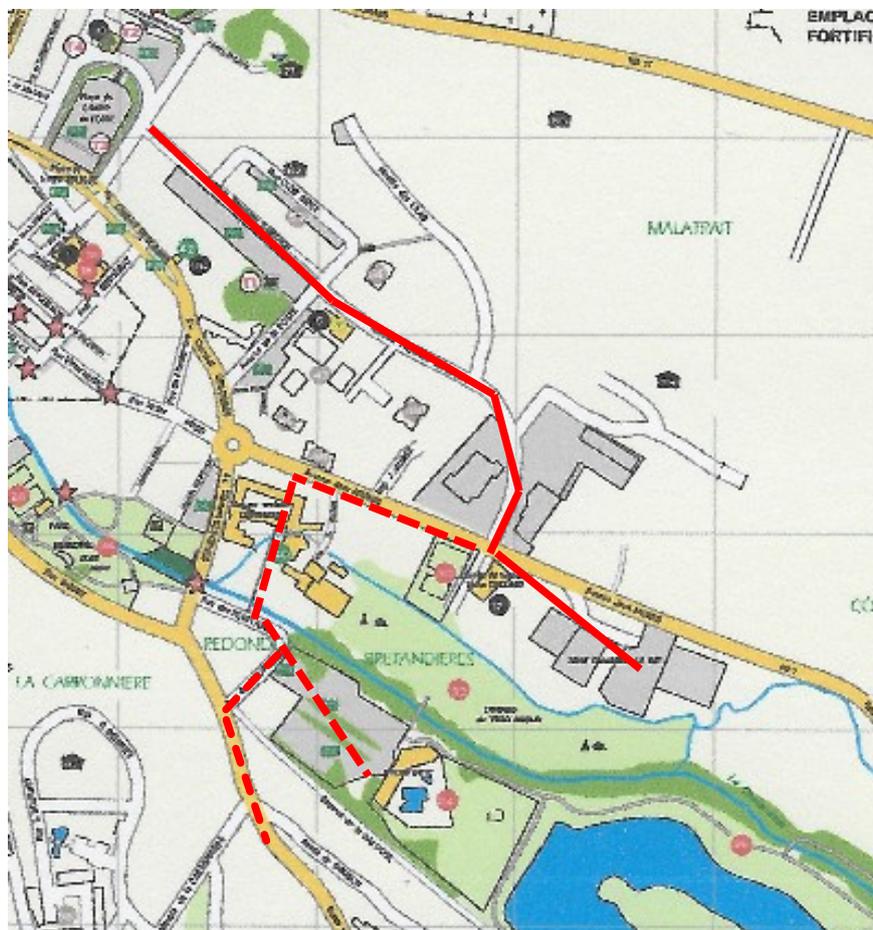
- Une zone 30 est un ensemble de voies constituant une zone affectée à la circulation de **tous les usagers**. La vitesse des véhicules y est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception.
- Il est possible de limiter la vitesse de circulation sur les parkings public à 30 km/h

## Généralités

- Le centre ville de Châtillon sur chalarone dit « centre historique » qui concentre la majorité des commerces de détails, et des services est en grande partie constitué de voies de circulation « mixtes » (Automobiles, velos et piétons ) sur lesquelles la vitesse est limitée à 30 km/h.
- La place de la République, est idéalement située à proximité du dit centre ville et semble être un emplacement optimum pour l'arrivée et le départ des « bandes cyclables »
- Quatres « bandes cyclables » peuvent être envisagées à terme

## La Bande « Bleu »

- Cette bande desservirait une zone dont l'attractivité commerciale est forte (La poste, petits commerces et services, 5 grandes surfaces ) et pourrait inclure à terme le camping l'école élémentaire le centre nautique et la piste existante route de Sandran

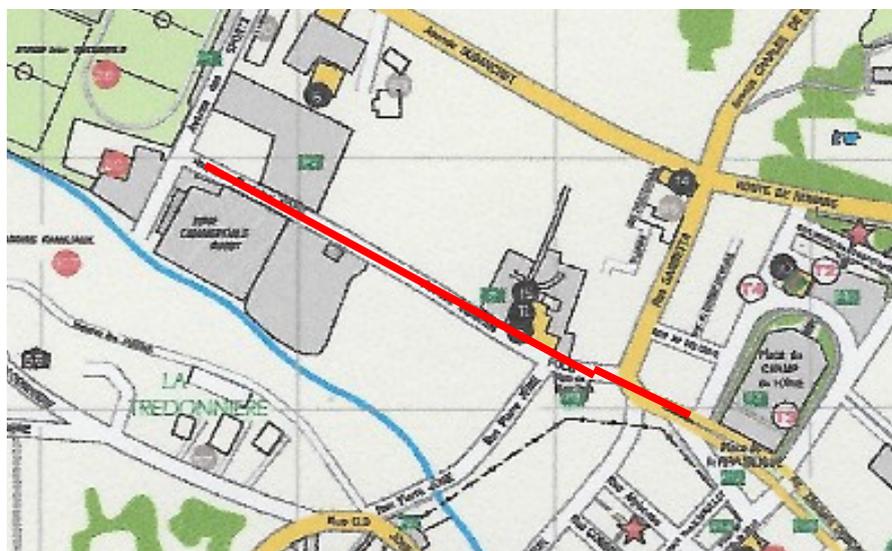


Cheminement Phase 1	Points « durs »	Options
Avenue Raymond Sarbach	Parking de la poste	Passage sur parking public Montpensier ?
Rejoindre piste cyclable sur zone commerciale	Traversée de l'avenue Jean Jaures	Feux tricolores intelligents

Cheminement Phase 2	Points « durs »	Options
Avenue Jean Jaures	Devant bâtiment du SDIS	
Passage sur parking public xxxxx ? (en face de Gyverni )		
Avenue Jean Jaures	Ou localiser les 30M environ de bande cyclable	Rejoindre passage de l'école
Rue des Peupliers	Passage devant immeubles « PIERVAL » en construction	Rejoindre route de Sandran

## La bande « Jaune »

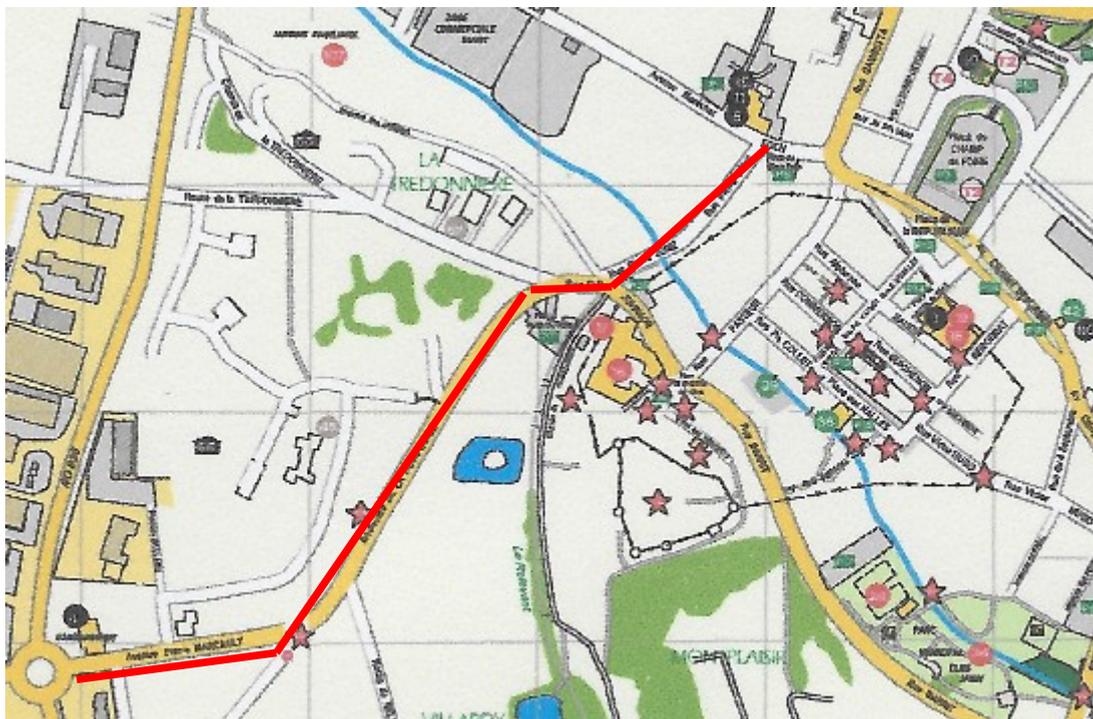
- Cette bande desservirait une zone mixte avec une grande surface commerciale, la maison de sante, la pharmacie , et l'ensemble sportif stade, gymnase, tennis, jeux de boules



Cheminement	Points « durs »	Options
Avenue Marechal Foch (projet en cour)	Mise en sens unique en zone 30 (sens sortant vers rue Gambetta)	Jusqu'ou ? (sortie parking Carrefour Market)
	Traversée rue Gambetta	Passage devant Groupama, Le Napoleon

## La bande « Verte »

- Cette bande desservirait deux grandes surfaces commerciales des services et la zone artisanale et industrielle



Cheminement Phase 1	Points « durs »	Options
Tronc commun avec avenue Marechal Foch		
Rue Pierre Jeme à considerer comme zone 30		
Boulevard de la résistance	Passage vers monument aux morts	
Avenue Pierre Marcault	Passage coté gauche sur réserve foncière départementale	
	Traversée du rond point gendarmerie	

